

# Application de Fiche Règlementaire

A l'attention des prescripteurs

**FR  
144**

## Que prévoit cette fiche ?

**Mise en place de plusieurs majorations spécifiques liées aux consultations réalisées en urgence prise en charge dans les 48 heures.**



**5€** MUT « Majoration d'Urgence du médecin Traitant »  
La consultation du médecin traitant adressant ainsi le patient à un autre spécialiste est valorisée par une majoration spécifique.

**15€** MRT « Majoration médecin Traitant Régulation »  
La consultation réalisée en urgence par le médecin traitant en réponse à une demande du centre de régulation des appels dans le cadre de l'aide médicale d'urgence est valorisée par une majoration spécifique.

**15€** MCU « Majoration Correspondant Urgence »  
La consultation réalisée par le médecin correspondant sollicité par le médecin traitant est valorisée par une majoration spécifique.

Ces majorations :

- peuvent être facturées uniquement en cas de respect des tarifs opposables,
- ne sont pas cumulables avec les autres majorations applicables dans le cadre de la permanence des soins.

Taux applicables à ces actes :

TAUX	CRPCEN
70 %	85 %

**Retrouvez les vidéos d'accompagnement sur notre site internet !**

[www.healthcare-eid.ingenico.com](http://www.healthcare-eid.ingenico.com)

Sélectionnez la rubrique **Support**

Pour les professionnels de santé

Puis cliquez sur **Voir le tutoriel →**

[Tuto VEHIS TLA 3.30](#)

[Tuto VEHIS TLA 4.10](#)



**Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de VEHIS.**

### Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis →](#)